

## **Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Digitalisation**

### **Procès-verbal de la réunion du 06 mai 2025**

La réunion a eu lieu par visioconférence.

#### Ordre du jour :

1. **8089** **Projet de loi relatif à la signature électronique des actes en matière administrative et portant modification de la loi du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique**
  - **Rapporteur : Monsieur Guy Arendt**
  - **Examen du deuxième avis complémentaire du Conseil d'État**
  - **Redressement d'une erreur matérielle**
  - **Présentation et adoption d'un projet de rapport**
  
2. **Divers**

\*

Présents : Mme Barbara Agostino, M. Guy Arendt, Mme Liz Braz, Mme Corinne Cahen, M. Sven Clement, Mme Francine Closener, Mme Françoise Kemp, M. Ricardo Marques, Mme Octavie Modert, M. Ben Polidori, M. Jean-Paul Schaaf, M. Gérard Schockmel, M. Tom Weidig, Mme Joëlle Welfring, Mme Stéphanie Weydert

M. David Wagner, observateur

Mme Pia Nick, M. Gaston Schmit, du Ministère de la Digitalisation

M. Dan Schmit, de l'Administration parlementaire

Excusée : Mme Stéphanie Obertin, Ministre de la Digitalisation

\*

Présidence : M. Gérard Schockmel, Président de la Commission

\*

1. **8089** **Projet de loi relatif à la signature électronique des actes en matière administrative et portant modification de la loi du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique**

## **Examen du deuxième avis complémentaire du Conseil d'État**

Au vu des amendements du 11 mars 2025, le Conseil d'État lève les oppositions formelles restantes.

La Commission décide dès lors de maintenir le libellé tel que retenu le 11 mars 2025.

### **Redressement d'une erreur matérielle**

La Commission décide de redresser une erreur matérielle à l'intitulé. En effet, il y a lieu de remplacer le terme « relatif » par celui de « relative ».

### **Présentation et adoption d'un projet de rapport**

Le rapporteur, M. Guy Arendt (DP), procède à la présentation de son projet de rapport.

Ce projet de rapport ne suscitant aucun commentaire de la part des membres de la Commission, il est procédé au vote.

➤ *Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.*

La Commission propose le modèle de base pour les débats en séance plénière.

## **2. Divers**

Aucun point divers n'est abordé.

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**